



Vol à l'étalage : que risque t-on ?

Par **carceflo**, le **08/12/2008** à **19:39**

Bonjour,

j'ai fait une chose horrible, la première et la dernière d'ailleurs, j'ai tenté de voler un article dans un magasin d'une valeur de 80€ pour "faire un cadeau de Noël". Je me suis faite "attrapée" par le responsable du magasin. J'ai rendu l'article, reconnu les faits, j'ai rempli une feuille comme quoi je reconnaissais les faits et je suis allée au commissariat (photos, empreintes, déposition de reconnaissance des faits).

Je voudrais savoir ce que je risque, car je vais sûrement recevoir une convocation puisque le magasin va porter plainte ? Que va t-il se passer ? À votre avis, que vais-je avoir comme peine ? Une amende ? Mon casier judiciaire est vierge, je n'ai jamais rien fait de ce genre.

Merci beaucoup de votre réponse, je suis en panique et ne sais pas quoi faire et où me mettre tellement j'ai honte.

Par **jeetendra**, le **08/12/2008** à **20:34**

bonsoir, ça n'ira pas loin, certainement [fluo]un rappel à la loi[/fluo], mais ne recommencez plus, la prochaine fois ça ira plus loin, cordialement

Par **carceflo**, le **09/07/2009** à **21:53**

Bonjour,

je me permets de revenir sur ce post car ce vol datant du mois de décembre, je n'ai toujours pas reçu de convocation ou un rappel à la loi. Est-ce normal ? Qu'est-ce que cela signifie ?
Merci beaucoup de votre réponse, je suis très inquiète et je guète tous les jours mon courrier dans la boîte aux lettres.

Par **carceflo**, le **26/09/2009** à **09:00**

Bonjour,

il n'y a vraiment personne pour me dire ce qu'il va se passer ?

Merci beaucoup à vous.